

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2013**

Délibération
n°2013.10.141.B

Création d'un pôle
d'arts plastiques - Lot
n°13 "chauffage -
plomberie - VMC" :
avenant n°3

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 septembre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 OCTOBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.10.141.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N° 13 "C HAUFFAGE - PLOMBERIE - VMC" : AVENANT N° 3

Par délibération n° 95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 13 « chauffage – plomberie - VMC » le 29 juin 2012 à la société BERNARD GENIE CLIMATIQUE – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, pour un montant de 106 219,24 € HT.

Par délibération n° 119 B du 20 septembre 2012, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en moins-value de 3 060,93 € HT, qui a ramené le montant du marché à 103 158,31 € HT.

Par délibération n° 104 B du 27 juin 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 d'un montant en moins-value de 1 191,73 € HT, qui a ramené de nouveau le montant du marché à 101 966,58 € HT.

Il est nécessaire de passer un avenant prenant en compte les modifications suivantes :

Prestations en plus-value

- | | |
|--|---------------|
| - isolation contre la condensation des descentes d'eaux pluviales dans les différents ateliers par coquille de laine de roche avec finition tôle alu | 991,23 € HT |
| - modification d'une canalisation d'eaux pluviales initialement raccordée sur les eaux usées | 224,46 € HT |
| - relevage des eaux d'infiltration dans le vide sanitaire | 2 990,05 € HT |

Prestations en moins-value

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| - évacuations EP non réalisées | - 3 433,42 € HT |
|--------------------------------|-----------------|

Montant HT	772,32 € HT

Le montant de l'avenant en plus-value est de 772,32 € HT.

Le montant du marché passe de 101 966,58 € HT (suite à la passation des deux premiers avenants) à 102 738,90 € HT soit une diminution de 3,28 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 17 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 3 au lot n° 13 « chauffage – plomberie - VMC » attribué à la société BERNARD GENIE CLIMATIQUE – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC, d'un montant de 772,32 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération ORU – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 octobre 2013	<u>Affiché le :</u> 07 octobre 2013